



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Séance du 14 septembre 2026

COMMUNE
de
KERGLOFF

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Délibération n° :
2026.09.14
DCM4

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.

Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC et Karen THOMAS.

MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE et David CAUDAL.

Procurations :

Mme Corinne ROSPARS à M. Siméon LE BAIL ;

Mme Valérie CARADEC à M. Jean-Paul HENRY ;

Mme Patricia NORMANT à M. Patrick URIEN.

Absente :

Mme Sandrine GUICHOUX.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Demande de subvention - Programme national Ponts « Travaux » - Pont du Moulin du Roy
Domaine : 7.5 Subventions - Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

L'Etat accompagne les collectivités dans la réparation de leurs ouvrages communaux dégradés, notamment dans le cadre du Programme national Ponts « Travaux » (PNP).

Le Pont du Moulin du Roy constitue un ouvrage structurant permettant le franchissement de l'Hyères et assurant la liaison entre les communes de Kergloff et Carhaix-Plouguer. Son état de dégradation nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage.

Par délibération du 05 juin 2026, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du PNP pour cette opération, sur la base des éléments financiers alors disponibles.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, il convient d'actualiser le plan de financement afin de le mettre en cohérence avec l'avant-projet établi par la maîtrise d'œuvre, lequel évalue le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation à 296 860 € HT.

Il convient également de distinguer, au sein du coût global de l'opération, la part retenue dans l'assiette présentée par la commune de Kergloff au titre du PNP. Une part prévisionnelle de 50 000 € n'est ainsi pas intégrée à cette assiette. Le plan de financement prévisionnel actualisé intègre ainsi la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires, les travaux de réhabilitation établis au stade de l'avant-projet ainsi qu'une provision pour aléas. Après déduction de la part prévisionnelle non retenue dans l'assiette présentée au titre du PNP, le montant prévisionnel retenu pour la commune de Kergloff s'établit à 303 421 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financier(s) associé(s)	Montant HT (€)	%
Maîtrise d'œuvre	21 875 €	Etat - DETR 2026 (attribuée)	130 000 €	43%
Etudes complémentaires	5 000 €	CEREMA - Programme national « Ponts - Travaux »	50 000 €	16%
Travaux de réhabilitation - AVP	296 860 €	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V2	60 000 €	20%
Provision pour aléas (10%)	29 686 €			
Déduction - Part prévisionnelle non retenue dans l'assiette PNP présentée par la commune de Kergloff	- 50 000 €			
		Sous-total des co-financements	240 000 €	79%
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	63 421 €	21%
TOTAL	303 421 €	TOTAL	303 421 €	100%

Délibération

Vu le Programme national Ponts « Travaux » ;

Vu la délibération du 05 juin 2026 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation du Pont du Moulin du Roy ;

Considérant l'actualisation du montant prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le plan de financement de l'opération et de distinguer, au sein du coût global de l'opération, les dépenses retenues dans l'assiette présentée par la commune de Kergloff au titre du PNP.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération, établi à 303 421 € HT pour la commune de Kergloff ;
- De solliciter auprès de l'Etat, au titre du Programme national Ponts « Travaux », une subvention d'un montant de 50 000 €, représentant 16% du montant HT de l'opération ;
- De préciser qu'une part prévisionnelle de 50 000 € n'est pas intégrée à l'assiette de dépenses présentée par la commune de Kergloff au titre de cette demande de subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les éléments actualisés du dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à celui-ci.

Vote

- ☐ Nbre d'abstention :
- ☐ Nbre de vote « contre » :
- ☐ Adoptée à la majorité
- ☒ **Adoptée à l'unanimité**
- ☐ Rejet de la délibération
- ☐ Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.



M. Philippe SINDE,
Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 029-212900898-20260914-20260914_DCM4-DE